



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 09 mars 2026 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1er adjoint – AMELOT Alain 2^{ème} adjoint -BES Sylvie 3^{ème} adj.

LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert – MARTIAL Ludovic -- SOLIER Didier - TOULAIN Dominique

LEROUX Nouria donne pouvoir à Didier SOLLIER

GRANGE Thierry donne pourvoir à Chantal TOPART

COURANDON Emilie donne pouvoir à Robert BRIFFAULT

8 présents et 3 représentés : 11 membres votants sur 11 membres du conseil =

Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

1. Ouverture d'un poste de rédacteur
2. Clôture du poste
3. Emploi saisonnier du camping
4. SIEGE27 – Enfouissement des lignes – travaux 2026
5. Travaux de l'orgue
6. Demande d'une association pour être domiciliée à La Neuve-Lyre
7. Subventions communales 2025
8. Validation CFU 2025

INFO

- Bâtiment du crédit agricole
- Elections municipales 2026

QUESTIONS DIVERSES

DEROULÉ

Point 1 – Ouverture d’un poste de rédacteur et Point 2 Clôture du poste d’adjoint administratif

Chantal RAULOT peut se présenter à un poste de Rédacteur par promotion interne puisqu’elle répond aux critères d’ancienneté depuis sa titularisation, et de son récent avancement de grade. De plus, conformément à la nouvelle Loi de réforme sur les secrétaires de mairie d’ici 2028 au grade de rédacteur, elle deviendra de Droit Rédacteur. Aujourd’hui, par son récent avancement de grade en 2025 et par un dossier déposé en promotion interne en début 2026, avec l’avis préalable du CDG27, Mme RAULOT est admise pour être Rédacteur territorial. Sa rémunération se fixera par les grilles indiciaires de la FPT, mais n’aura pas d’impact financier majeur sur le BP2026.

Mme RAULOT passera donc de la Cat C à la Cat B.

Pour cela, il faut que la commune ouvre un poste de Rédacteur et clôture celui d’adjoint administratif, puisqu’aucun recrutement n’est envisagé, cela tient au mieux le tableau des emplois de la Commune.

PROPOSITION – accepté l’ouverture de poste de rédacteur sur la commune en vue de la promotion interne de MME RAULOT, et par conséquent la fermeture du poste d’adjoint administratif

ACCORD VOTE A L’UNANIMITE

Point 3 – Emploi saisonnier du camping

La haute saison du camping étant du 1^{er} avril au 30 septembre, il est nécessaire d’embaucher un CDD pour le ménage des sanitaires du camping, à raison de 2h/semaine. Mme Le Maire propose la candidature de Mme BOUSCAILLOUX.

PROPOSITION – accepter l’emploi saisonnier au camping en CDD à raison 2h/sem pour Mme BOUSCAILLOUX

ACCORD VOTE A L’UNANIMITE

Point 4 – SIEGE27 – Enfouissement des lignes- travaux 2026

Suite à une étude réalisée et une visite sur site du SIEGE27, 3 secteurs ont été étudiés pour l’enfouissement des réseaux : Rue Loiziel, Rue de l’Union et Rue de la Sergenterie. Il en ressort, pour par ordre de priorité pour des raisons de sécurité des câbles aériens, la rue de l’Union (la rue de la Salle des Fêtes) sera réalisée en premier, et prévue aux investissements du budget 2026, pour un montant des travaux de 23.333,33€ de part communale.

PROPOSITION – accepter les travaux SIEGE27 pour la rue de l’UNION sur l’année 2026

ACCORD VOTE A L’UNANIMITE

Point 5 – Travaux de l’orgue

Comme tous les ans, une vérification annuelle a lieu sur l’orgue par la manufacture Maciet. Suite à cette dernière, il s’est révélé qu’un certain nombre de travaux sont à réaliser pour la conservation de cet instrument. Un devis a été réalisé pour 2300 euros HT.

L’Orgue étant classé, la demande d’autorisation a été faite auprès de la DRAC, tout comme une demande de subvention, à ce jour aucune réponse.

L'orgue a été rénové en 2003, les travaux en question sont plus simples : quelques tuyaux sont mal accrochés impliquant des travaux de renforcement des fixations.

PROPOSITION – accepté ces travaux en 2026

VOTE A L'UNANIMITE

Point 6 – Demande d'une association pour être domiciliée à la Neuve-Lyre

Mme Le Maire a rencontré une association afin de savoir si la commune accepte qu'elle soit domiciliée à LA Neuve Lyre. Il s'agit d'une association culturelle de théâtre de LA BARRE EN OUCHE « LES KOÏNÉ »

Celle-ci a besoin d'utiliser la salle des fêtes pour ses répétitions, sans donner de fréquence.

Proposition du conseil : 25 utilisations/ans en donnant un planning au préalable en tout début d'année pour validation, pas de subvention numéraire, salle propre et rangée et utilisation de 17h à 20h.

PROPOSITION – accord pour domicilier l'association à LA NEUVE LYRE mais sans subvention numéraire (prêt de la salle en nombre limité)

ACCORD : 10 pour - 1 abstention - 0 contre

Point 7 – Subventions communales 2026

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur le montant des subventions pour les inscrire au budget. Afin de déterminer quelle association sera débattu, il a été demandé en amont du présent conseil que chaque association soit rigoureuse dans sa demande et que chaque demande doit comporter le bilan de l'année échue, les projets et le courrier, sans quoi la demande sera déclarée non recevable.

« Les pas de BOURVIL » demande 200 € - accord pour 100€

« Amicale des pompiers de LA NEUVE-LYRE » pour accompagner les formations des jeunes et les animations - accord pour 300€

« le club de la Lyre » - accord pour 400 € + prêt de la médiathèque 2 jeudis après-midi par mois sur 10 mois pour jouer aux cartes

« La Fédération des retraités » - accord pour 500€

« UNC anciens combattants » - accord pour 200 €

« TENNIS CLUB LYROIS » - accord pour 1 500 €

« APNL » - Accord pour 1 500€

« Banque alimentaire » - accord pour 200€

« Badminton » - accord pour 200 €

« USRL » football – accord pour 7 500 € correspondant à la saison sportive de 2025-2026- ce qui compense le salaire de l'emploi du stade

« CFA du Val de Reuil » - accord pour 150 €

Le Comité d'animation Lyrois a refusé de percevoir une subvention en 2026, ayant suffisamment de ressources pour leurs projets de l'année.

APNL a participé au financement de la rénovation de la Fontaine, et en intégralité la rénovation du soldat du monument aux morts.

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 8 – Validation CFU 2025

Le CFU définitif n'étant pas à ce jour transmis par le SGC de Verneuil il ne peut être délibéré ce jour - vote reporté

INFO

- Bâtiment du crédit agricole

1/ partie immobilière du bâtiment : Après une première rencontre avec les responsables immobiliers du Crédit Agricole, un premier montant a été proposé à la Commune de 150 000€ pour l'achat du bâtiment. Suite à cela, M. DHAESE a rencontré une autre personne du Crédit agricole qui lui a suggéré de faire une contreproposition de 30 000€. Ce montant a été validé par le Crédit Agricole. Le rachat du bâtiment sera à débattre sur la prochaine mandature.

Si rachat du bâtiment, des travaux de réhabilitation seront à réaliser sur plusieurs années. Mais rester la question du DAB...

2/ Le distributeur de billets : une rencontre a eu lieu entre le service immobilier du CA et le transporteur de fonds (Loomis), afin de discuter de l'avenir du DAB (distributeur de billets). Ces derniers ont remis des chiffres dans l'option de conservation du DAB :

- 950€HT par mois de 1 à 1500 retraits
- 625€ pour plus de 1500 retraits par mois.

Nous sommes aujourd'hui à environ 1450 retraits mensuels en moyenne.

Des travaux de sécurisation, d'installation d'un deuxième compteur électrique et la fibre seront à chiffrer si conservation du DAB, la décision finale en reviendra à la prochaine mandature

- Elections municipales 2026

Tableau de la tenue des bureaux de vote

QUESTIONS DIVERSES

Daniel DHAESE fait remarquer que les professions de foi des prochains conseils de la Neuve Lyre et de LA Vieille Lyre ne comportent pas la notion d'installation d'un city-park.

Chantal TOPART répond que seuls les projets dont la réalisation dépendent de la Commune de La Neuve Lyre figurent dans la profession de Foi de la liste. Ce projet de city park, est un projet commun des deux Lyre mais sera réalisé sur le territoire de La Vieille Lyre sur le stade, dont nous sommes copropriétaire. Des discussions peuvent très bien faire évoluer le projet lors de la prochaine mandature.

LA SEANCE SE TERMINE à 20h50 avec les remerciements du Maire sortant aux membres de son Conseil municipal.